



7e COUPE CATALANE DE RÉGULARITE POUR CLASSICS 2017

RÈGLEMENT SPORTIF

1. PRÉAMBULE

Règles générales concernant l'organisation de la 7e édition de la Coupe Catalane des Rallyes de Régularité pour véhicules Classics pour l'année 2017.

2. CLUBS ORGANISATEURS

Les organisateurs de la VII Coupe Catalane des Rallyes de Régularité Classics pour l'année 2017 sont les clubs du **Clàssic Motor Club del Bages**, **Motor Antic Garrotxa**, **Vallespir Rétro Courses** et **Escuderia Baix Empordà**.

3. CATÉGORIES

3.1 Seront autorisés à participer les véhicules dont la date de 1ère mise en circulation est antérieure au **31-12-1989**.

Les organisateurs se réservent également le droit d'accepter d'autres véhicules si ceux-ci présentent un intérêt historique ou d'exception.

Les véhicules devront être conformes au Code de la Route (contrôle technique, assurance), et les conducteurs titulaires d'un permis de conduire valide.

3.2 Sont admis les quatre catégories suivantes :

- Catégorie **MOTOS** : Motos de fabrication antérieure au 31-12-89
- Catégorie **HISTORICS** : Voitures de fabrication antérieure au 31-12-74
- Catégorie **CLASSICS** : Voitures fabriquées entre le 01-01-75 et le 31-12-84
- Catégorie **YOUNGTIMERS** : Voitures fabriquées entre le 01-01-85 et le 31-12-89

3.3 L'organisation pourra réaliser des vérifications techniques sur les véhicules, lors des vérifications avant le départ, une fois l'épreuve terminée ou à tout moment, si celle-ci le considère opportun.

4. ÉPREUVES CONCERNÉES PAR LE CLASSEMENT DE LA COUPE

Les épreuves qui seront pris en compte pour le classement 2017 sont les suivantes:

- ✓ IV GIRONA HISTÒRIC (11 février, Besanó)
- ✓ XVI NOCTURNA CLÀSSIC (01 avril, Roda de Ter)
- ✓ XIII CLÀSSIC DELS VOLCANS (20 mai, Olot)
- ✓ VIII BOUCLE DU VALLESPÍR (01 & 02 juillet, Le Boulou)
- ✓ XII VOLTA A OSONA CLÀSSIC (18 novembre, Manlleu)

La participation à un minimum de 3 épreuves est obligatoire pour entrer dans le classement de la coupe et prétendre aux prix récompensant celle-ci.

Le plus mauvais résultat sera décompté parmi les 5 épreuves de la coupe.

Seuls les points obtenus dans la même catégorie seront comptabilisés pour le classement de la coupe.



5. CLASSEMENT

- Tous les participants classés dans chacune des épreuves obtiendront les points de leurs catégories respectives selon le barème suivant :
 - 1ère position : 60 points
 - 2ème position : 50 points
 - 3ème position : 45 points
 - 4ème position : 40 points
 - 5ème position : 36 points
 - 6ème position : 32 points
 - 7ème position : 29 points
 - 8ème position : 26 points
 - 9ème position : 23 points
 - 10ème position : 21 points
 - 11ème position : 20 points
 - De la 11ème à la 30ème position, 1 point sera décompté à chaque position (19 points, 18 points, et ainsi de suite). Après la 30ème position, tous les participants ayant terminé l'épreuve recevront 1 point.
- Les pilotes et les copilotes feront l'objet d'un classement distinct par l'attribution de points sur chaque épreuve. Ces deux classements pourront permettre le changement des membres composant les équipages.
- Toutefois, seuls les points de la même catégorie seront comptabilisés dans le cadre du championnat.

6. TRANSPONDEUR

- Le bon fonctionnement du «transpondeur», (voyant indicateur allumé), ainsi que sa fixation correcte dans le véhicule (velcros), sont de l'entière responsabilité du concurrent.
- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de problèmes de lecture, liés à une mauvaise fixation du «transpondeur» dans le véhicule.
- En cas de panne de l'appareil (indicateur lumineux éteint), le concurrent doit appeler au plus tôt le numéro d'urgence de l'organisation ; celle-ci lui indiquera le lieu où il pourra trouver un commissaire, seul habilité à procéder à la réactivation ou au remplacement du «transpondeur».

7. PRIX

- Lors de la remise des prix de chacune des épreuves, il sera procédé à un tirage au sort parmi tous les participants. **L'équipage tiré au sort recevra une inscription gratuite à l'épreuve suivante de la CCRRC.** Cette récompense est nominative (équipage) et en aucun cas ne peut être cédée ou échangée.
- **Les vainqueurs de la catégorie HISTORIC** de l'édition 2017 de la CCRRC, **recevront un engagement gratuit à un rallye de régularité sur le sol français et valable pour la saison 2018.** Cette récompense est nominative (équipage) et en aucun cas ne peut être cédée ou échangée.
- En fin de saison, les prix seront attribués aux 3 premiers pilotes et 3 premiers copilotes de chacune des catégories définis au 3.2.



- En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura obtenu le meilleur classement lors de la dernière épreuve de la CCRRC 2017.

8. DROITS D'INSCRIPTION

- Chaque organisateur est libre de fixer sur sa propre épreuve, les droits d'inscription qu'il souhaite, en fonction des particularités de l'épreuve et selon les critères qui lui sont propres. Il est également libre de consentir, sur l'épreuve qu'il organise, des remises sur ces droits d'engagement.

9. DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

- Toutes ces règles ou obligations seront reprises dans les règlements propres à chacune des épreuves. Dans l'hypothèse d'un cas particulier non prévu dans le présent règlement, chaque organisateur sera à même de traiter et statuer de sa propre initiative.

Olot le 10 décembre 2016

Les Organisateurs de la Coupe Catalane des Rallyes de Régularité Classics.